



Faculté de droit et de criminologie Faculté des Sciences (Institut de Statistique, Biostatistique et Sciences Actuarielles -ISBA)

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ (12 CRÉDITS ECTS)

Financement et régulation des pensions

2015-2016

1^e édition

Une formation universitaire interdisciplinaire portant sur la double dimension de financement et de régulation des pensions, dans une perspective théorique et pratique.

www.uclouvain.be/formation-continue-pension



LE PUBLIC

Le certificat en financement et régulation des pensions s'adresse à toutes les personnes intéressées par la problématique des pensions, tant du point de vue de la sécurité sociale que de celui des retraites professionnelles (assurances de groupe, fonds de pension).

Les professionnels désireux d'élargir ou d'approfondir leurs champs de connaissances sur les pensions par une vision globale « droit-actuariat » sont particulièrement concernés. Il en est ainsi de ceux évoluant dans les secteurs suivants :

- les compagnies d'assurance
- les fonds de pension
- les autorités de contrôle
- les organismes publics de sécurité sociale
- les services « ressources humaines » et « employee benefits » des grandes entreprises
- les administrations locales
- les magistrats
- Certaines professions indépendantes sont également visées:
- les comptables
- les fiscalistes
- les avocats
- les consultants/intermédiaires et les courtiers
- les réviseurs

LES ATOUTS DU PROGRAMME

- Une combinaison, unique en Belgique, des dimensions actuarielle et réglementaire de la problématique des pensions, avec une analyse critique des questions d'actualité.
- Un programme de cours original, nouvellement crée pour répondre aux besoins des acteurs intéressés par les pensions.
- Une professionnalisation de l'expertise dans les différents domaines relatifs aux pensions : sécurité sociale, pensions complémentaires, épargne-pension.
- Un corps professoral constitué d'académiques et de praticiens de haut niveau qui permet de garantir la qualité scientifique du programme tout en lui apportant une connaissance de terrain très pointue.
- Un enseignement souple intégrants travaux pratiques transdisciplinaires et formation théorique
- Une formation reconnue par la FSMA et agréée par l'OBFG, l'IABE, l'IEC et l'EPCF (demandes en cours)

LE PROGRAMME

Le programme de la formation s'organise en cinq modules de cours et un travail de fin de formation (TFF) répartis sur deux quadrimestres :

PREMIER QUADRIMESTRE (65H)

MODULE 1 NOTIONS JURIDIQUES OU NOTIONS ACTUARIELLES (10H)	Module obligatoire Prérequis, à choisir, parmi les deux suivants*: - Notions juridiques introductives en droit des pensions (Alexia Autenne) - Notions de base en actuariat (Sébastien de Valeriola) Objectif: fournir aux actuaires les bases juridiques et aux juristes les bases actuarielles nécessaires pour comprendre la problématique des pensions dans une perspective multidisciplinaire * choisi par le jury en fonction du Curriculum Vitae du participant
MODULE 2 LES PENSIONS LÉGALES (25H)	Module obligatoire composé d'une partie juridique (Jean-François Neven) et d'une partie actuarielle (Pierre Devolder) avec des thèmes traités en commun.
MODULE 3 LES PENSIONS COMPLÉMENTAIRES (30H)	Module obligatoire composé d'une partie juridique (Florence Delogne) et d'une partie actuarielle (Philippe Demol) avec des thèmes traités en commun

SECOND QUADRIMESTRE (25H)

MODULE 4 LA FISCALITÉ DES PENSIONS (15H)	Module obligatoire (Bernard Mariscal)
MODULE 5 QUESTIONS APPROFONDIES (10 H)	Module à choisir parmi les deux modules suivants : Module 5A : Questions approfondies de régulation et de gouvernance des pensions (Jean-Marc Gollier) Module 5B : Questions approfondies de financement des pensions (Anne Thiry) Objectif : développer des thèmes précis et d'actualité sur les deux expertises

LA DIRECTION DU CERTIFICAT

ALEXIA AUTENNE | Professeur, Institut pour la recherche en sciences juridiques, UCL et ULB/UMH, Chaire Pension

PIERRE DEVOLDER | Professeur, Institut de Statistique, Biostatistique et Sciences Actuarielles – UCL, Chaire Pension

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

FLORENCE DELOGNE | Juriste, Directrice adjointe, Cabinet du ministre des pensions

PHILIPPE DEMOL | Actuaire, Technical & Strategic Adviser - AXA Belgium, Membre du Comité de direction de l'Institut des actuaires de Belgique)

SÉBASTIEN DE VALERIOLA | Chercheur post doctorant, Institut de Statistique, Biostatistique et Sciences Actuarielles, UCL

JEAN-MARC GOLLIER | Maître de conférences, UCL et Avocat, Eubelius

BERNARD MARISCAL | Professeur, Ecole supérieure des sciences fiscales et Conseiller fiscal, Deloitte

JEAN-FRANÇOIS NEVEN | Maître de conférences, UCL et Conseiller à la Cour du travail de Bruxelles

ANNE THIRY | Maître de conférences, ULg, et Managing partner, Esofac

LES OBJECTIFS

Au terme de la formation, le participant

- comprendra l'environnement règlementaire des pensions, au niveau belge et européen tant en ce qui concerne le premier pilier (sécurité sociale) que s'agissant du deuxième pilier (pensions complémentaires) et sera capable d'intégrer ces connaissances dans son activité professionnelle;
- aura acquis la logique des techniques de financement des régimes de retraite (répartition, capitalisation,..) pour les premier et deuxième piliers;
- sera apte à jongler avec les dimensions sociale, fiscale et parafiscale des pensions en liaison avec les normes juridiques et actuarielles ;
- pourra traiter un problème de retraite dans une vision globale axée sur la prise en compte des dimensions de financement et de régulation, en ce compris la fiscalité;
- aura pris connaissance des enjeux actuels et futurs posés par les régimes des pensions et pourra élaborer des scénarii d'adaptation dans son champs d'expertise;
- maîtrisera, dans son domaine de compétence, les développements les plus récents comme, par exemple, les modifications de la sécurité sociale ou les évolutions des réglementations belges et européennes.

LA PÉDAGOGIE ET L'ÉVALUATION

Le programme de cours a été développé spécifiquement pour répondre aux besoins du professionnel actif dans le secteur des pensions. Afin d'ancrer la formation dans la réalité du terrain, le programme s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives à savoir :

- Des enseignements théoriques
- Des études de cas
- Des travaux de groupes transdisciplinaires actuariat-droit.

Le programme s'articule autour de deux quadrimestres comprenant 5 modules théoriques émaillés de travaux pratiques.

A la fin du premier quadrimestre, un examen écrit portant sur les trois premiers modules permet de vérifier les acquis d'apprentissage axés sur la mixité des disciplines.

Une participation active aux séminaires organisés sur la thématique sera fortement encouragée et valorisée.

Un travail de fin de formation (TFF) s'appuyant sur les savoirs juridiques et actuariels abordés dans le cadre du certificat sera réalisé par binôme comprenant, dans toute la mesure du possible, un juriste et un praticien du chiffre.

EN PRATIQUE

Lieu et calendrier

La formation aura lieu à Louvain-la-Neuve les vendredis après-midi de 14 à 18h et les samedis matin de 9h à 13h, du 2 octobre 2015 au 22 avril 2016. Un calendrier précis sera remis aux participants.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription au certificat s'élèvent à 2500 euros. Ce montant couvre le minerval, les notes de cours, la carte d'étudiant, l'accès au site et aux infrastructures de l'UCL.

Conditions d'admission

Le programme s'adresse aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement universitaire (master, licence) à orientation juridique, scientifique (mathématiques, actuariat, physique, ingénieur civil) ou économique (économie pure ou appliquée, gestion). En l'absence de titre requis, une admission sur la base de la valorisation des acquis de l'expérience (V.A.E.) est possible. Afin de garantir la qualité de la formation, le nombre d'inscrits est limité. Les candidats non européens doivent posséder, préalablement à l'inscription, un titre de séjour.

Procédure d'inscription : www.uclouvain.be/formation-continue-pensions

Les candidats sont invités à remplir le formulaire de candidature en ligne reprenant :

- Leur parcours de formation
- Leur expérience
- Leur motivation à suivre la formation

La candidature est ensuite soumise à l'approbation des responsables académiques.

Le certificat universitaire

Les participants qui suivent le programme et réussissent les épreuves d'évaluation se voient délivrer un « Certificat d'université Financement et régulation des pensions », assorti de 12 crédits.

Outre la valorisation personnelle du certificat dans le plan de formation du participant, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire par la suite.

La participation à l'ensemble des cours sans réussite des épreuves d'évaluation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

En savoir plus

www.uclouvain.be/formation-continue-pensions

Ariane Robyn: 010/47 47 49 | ariane.robyn@uclouvain.be